

Présents: Thomas ANTH, Léo BARKATE, Raymond ERTLE, Jean-Pierre GOEHNER et Véronique GOEHNER, Marc GUTH, Michelle JACQUEMARD, René KOBLER, Eric LAEMMEL, Katy LAMBINET, Michel LAMBINET, Alain LAUMONIER, Laurent MARCOUX, Bernard SCHITTLY, Marie-Hélène THOMASSIN et Claude ZION.

Excusés : Christian BERGMANN, Annick KERNEL

Absents : Josiane SPIHLMANN.

Présidents des commissions présents : Léo BARKATE (commission Audiovisuel), Laurent CAILLÈRE (commission Plongée Souterraine), Philippe GRUBER (commission NEV), Sabrina HAEGY (commission juridique), Vincent HEYER (commission Apnée), Thierry KRUMMEL (Président par intérim de la commission Médicale et de Prévention), Laurent MARCOUX (commission Technique) Florence PLOETZLE (commission NAP).

Présidents des commissions absents : Benoît LICHLE (commission Hockey subaquatique), Laurent RIEFFEL (commission Orientation).

I. Budget

1.1. Budget des commissions

- Technique 4760 €
- Médicale 100 €
- Juridique 0 €
- Apnée 2500 €
- Biologie 495 €
- Audio-visuelle 800 €
- Souterraine 800 €
- Hockey 800 €
- Orientation 1300 €
- NEV 1500 €
- NAP 1000 €

1.2. Budget prévisionnel 2013

DÉPARTEMENT	14 800,00 €	14 800,00 €	CNDS	3 000,00 €
AUDIOVISUELLE	800,00 €	800,00 €	COMMISSIONS	2 710,00 €
ORIENTATION	1 300,00 €	1 300,00 €	Conseil Général	4 500,00 €
TECHNIQUE	4 760,00 €	4 760,00 €	COTISATIONS	1 000,00 €
SOUTERRAINE	800,00 €	800,00 €	DONS	1 500,00 €
MÉDICALE	100,00 €	100,00 €	FFESSM EST	7 000,00 €
APNÉE	2 500,00 €	2 500,00 €	FROG	5 465,00 €
NAP	1 000,00 €	800,00 €	TECHNIQUE	3 680,00 €
BIOLOGIE	495,00 €	495,00 €		
NEV	1 500,00 €	1 500,00 €		
HOCKEY	800,00 €	0,00 €		
JURIDIQUE	0,00 €	0,00 €		
Total	28 855,00 €	27 855,00 €		28 855,00 €

BUDGET PREVISIONNEL DEPARTEMENT 2013

		Réalisé 2012	recettes 2012
Matériel & équipement	110,00 €		
Matériel bureau	300,00 €	115,00 €	
Documentations	80,00 €		
Fournitures Fédérales	50,00 €		
Location salles	500,00 €	415,00 €	
Publicité - Foires & Salons	4 500,00 €	7 500,00 €	7 800,00 €
Repas - boissons	400,00 €		
Déplacements	1 500,00 €	1 219,00 €	1 219,00 €
Frais réception	350,00 €	92,00 €	
Frais postaux	40,00 €	12,00 €	
Frais bancaires	55,00 €	52,00 €	
Frais colloque	1 100,00 €	845,00 €	499,00 €
Divers	150,00 €	858,00 €	
Cotisations	200,00 €	206,00 €	
Remboursement FROG	5 465,00 €	5 465,00 €	5 465,00 €
Total	14 800,00 €	16 779,00 €	14 983,00 €

Vote du budget prévisionnel
contre : 0 abstention : 0

II. Organisation de l'AG

2.1. Présentation des rapports d'activités

Intégrés au rapport moral ?

Non pour Laurent CAILLERE car le président n'a plus rien à dire.

C'est le président de la commission qui fait la présentation mais il faut limiter le nombre de diapos et limiter en temps (environ 5 min)

ATTENTION ! 10 janvier date limite pour la réception des présentations

2.2. Réunion des commissions départementales.

Y a-t-il un temps d'échange avec les présidents en salle ?

- C'est intéressant de rencontrer des présidents.

ATTENTION ! Claude ZION fait remarquer qu'il faut quitter la salle à 18H et qu'il y a des élections.

Flo propose de mettre des tables avec les commissions au moment et à l'endroit où il y a la pause café.

III. Organisation des élections

3.1. État des candidatures pour le comité, pour les commissions

Comité :

- Thomas Anth, Jean Pierre Goehner, Véronique Goehner, Marc Guth, Sabrina Haegy, Valérie Heidt, Michèle Jacquemard, René Kobler, Thierry Krummel, Katy Lambinet, Michel Lambinet, Chantal Mabire, Laurent Marcoux, Bernard Schittly, Cathie Schmitt, Hélène Thomas, Claude Zion,
- Soit 17 personnes

Commissions

- Technique : Laurent Marcoux
- Juridique : Sabrina Haegy
- Médicale : Thierry Krummel
- NEV : Philippe Gruber
- Orientation : Laurent Rieffel
- Souterraine : Laurent Caillère
- NAP : Florence Ploetze
- Hockey :

- Biologie :
- Audio-Visuelle :
- Apnée : Vincent Heyer

3.2. Modalités

- Inscription sur le listing
 - Présents et représentés
- Vérification du quorum
 - 25 % des voix, ou 50 % si changement de statuts
- Distribution des bulletins de vote
 - Pour les élections du comité et des commissions
 - 1 bulletin par voix ?
 - Limité à 5 procurations par personne.

Il faut :

- Une liste pour le comité
 - Avec possibilité de rayer des noms.
 - Bulletin nul si plus de 19 voix
- Une liste pour les commissions
 - Avec possibilité de rayer des noms
 - Si plusieurs personnes briguent la présidence d'une commission, un seul nom doit rester sur le bulletin sous peine de nullité
- Une liste pour les SCA
 - Pour l'élection de leur représentant
- Sont élus au comité :
 - Les 19 personnes qui ont eu le plus de voix
 - La représentation féminine doit être assurée :
 - Il faudra au moins 6 femmes au Comité (30 %)
 - Donc les 6 femmes qui auront eu le plus de voix seront élues
 - La majorité absolue n'est pas nécessaire, la majorité simple suffit
 - Section II, article 4-2, point 5
- Sont élus à la présidence d'une commission :
 - La personne qui a eu le plus de voix au sein de cette commission
 - La majorité absolue n'est pas nécessaire, la majorité simple suffit
 - Section II, article 4-2, point 5

- Modalités pour les SCA
 - Le nombre de voix des SCA ne peut excéder 10 % de l'ensemble.
 - Nombres de licenciés du Codep 2471
 - Nombre de voix : 96

SCA	Licenciés	Voix
Aquadif	200	5
H2O passion	20	1
Jung Sébastien MAORN	11	1
CPA	34	2
PLSP	0	0
Total	265	9

3.3. Point statutaire

- La fin de l'exercice comptable n'est pas mentionnée dans les statuts.
- Normalement, c'est une obligation.
 - Faut-il modifier les statuts dans ce sens ?
 - Ou bien laisser cette tâche à l'équipe suivante ?
 - Ou autre solution ?

Tant qu'on y pense il faut le faire.

On peut le faire à main levée. Les 50 % seront obtenus et cela ne prendra pas trop de temps.

IV. Calendrier pour 2013

Séminaire de 2013

5 janvier

Salon de la plongée

Du 11 au 13 janvier

AG Codep

19 janvier à 13H 30

AG inter Région Est
16 février à Lunéville

FEISME
Du 7 au 10 mars

AG nationale
Du 6 et 7 avril Chartres.

V. Conventions CUS/ CODEP/ Clubs

Bernard remercie Eric LAEMMEL pour le travail accompli

Modifications :

- Mise à jour des habilités "sécurité incendie"
- **Article 6 : Surveillance aquatique des usagers**
 - **Rajout :**
 - Diplômes Fédéraux ou Brevet d'Etat (BEES1 et 2 spécialité plongée subaquatique) inscrits dans le Code du Sport pour l'encadrement des activités subaquatiques en piscine, (Art. A. 322-98 et annexe III-15 b du Code du Sport).
- Question de réglementation : « Quel encadrement et quel dispositif de sécurité doit-on mettre en place lors de séances piscine sans activité de scaphandre ? » En clair :
- 1. DP - oui / non
 - Réponse : Oui, DP niveau E1 minimum.
- 2. Oxygénothérapie - oui / non
 - Réponse : Pas obligatoire si activité d'**apnée** Art A 322-101. Pour le PMT, c'est une activité de plongée donc Oxy obligatoire. Pour simplifier : oui, dans tous les cas ... ?

La NAP, le Hockey, l'apnée ne sont pas exclus du code du sport
Oxygénothérapie : **oui, on a une obligation de moyen**, il faut avoir l'oxygénothérapie même pour l'apnée.

Il faut que Laurent fasse un mail à tous les clubs pour la sensibilisation.

Le dimanche la Hart et Schiltigheim, les piscines sont vides. Attention la CUS relève les compteurs. On risque de perdre des créneaux.

N'importe qui peut venir et s'insérer dans un club alors qu'il ne fait pas partie du club. Les DP doivent faire attention mais on ne connaît pas tout le monde. Si l'individu en question a un souci, qui est responsable ?

Baisse licences au niveau de la CUS, il faut se réunir entre présidents. Il faut cadrer les communisations au sein de la CUS. Il faut faire des propositions avant de se faire avoir.

Ce sont les jeunes qui ne viennent plus, il n'y a plus de formation N1.

Il faut anticiper et expliquer que si les créneaux ne sont utilisés ce n'est pas qu'on n'en a pas besoin.

VI. FEISME : action du comité des fêtes du CODEP

Déjà 550 jeunes (7 à 11) inscrits, il faudrait qu'il y ait des personnes pour les accueillir. Il faut le faire remarquer aux politiques.

Nous avons eu, le comité des fêtes, une réflexion qui va aboutir le 15 décembre. Cette année nous allons vers une communication qui va être de dire que le CODEP sera présent mais les présidents pourront être accueillis au sein du CODEP. L'ACAL désire être présent.

On va être dans le décalé.

Faites de la plongée

126 baptêmes

Il faut regrouper les commissions qui étaient trop esseulées.

En 2013, il faut se donner à fond dans la communication et notamment au niveau de l'inter-région.

La réunion est close à 22H

